

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE DU 11 MAI 2026 OUVERTE À 19H30**

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 05 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2026-053**

**Admission en non-valeur et extinction des produits irrécouvrables**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Laure BAYET, Odette BOIMOND, Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Audrey DUPARC, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Malwina JOLLIVET, Emilie MODOLA, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Annie THOMÉ

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Laurent CHAPUS, Rocco COLELLA, Jérémie MAXIT, Bruno MICHOTEY, Jean-Claude PEPIN, Morgan RENNER, Stéphane RIALLAND, Guillaume SOL, Pedram VINCENT

**Présents « Groupe de la Minorité » :**

Mesdames Catherine FAURÉ, Magali MARTINEZ

Messieurs Gilles GODDET, François TERRIER

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Martine FREBOURG à Madame Séverine MUGNIER

Monsieur Anthony LABALME à Madame Laetitia PERROQUIN

Monsieur Alexandre VITTOZ à Monsieur Guillaume SOL

**Secrétaire de séance :**

Floriane ESCOLANO

**Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :**

La collectivité émet des titres exécutoires que le comptable public a la charge de recouvrer, parfois avec difficultés. Si les créances font l'objet de plusieurs poursuites, toujours plus performantes, le comptable public rencontre parfois des difficultés pour recouvrer ces sommes, dans divers domaines d'activité.

Après avoir effectué toutes les diligences nécessaires au recouvrement, le comptable public peut proposer au conseil municipal l'admission en non-valeur de certaines dettes estimées irrécouvrables dans une logique d'apurement et de sincérité budgétaire, afin de rapprocher le résultat budgétaire de la trésorerie réelle. Cette situation trouve son origine soit dans la situation du débiteur soit dans celle du recouvrement et ne fait pas obstacle à un éventuel recouvrement ultérieur en cas où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

Le comptable public propose à la commune de La Balme de Sillingy de rationaliser sa liste de créances à recouvrer et propose ainsi en non-valeur, voire en extinction :

- Un ensemble de créances dont les poursuites sont où vont rester sans effet : sont concernés des titres exécutoires de 2020 où le tiers à une insuffisance d'actifs et un plan de redressement de dettes pour un montant total de total de 28,70 € ;

- Un ensemble de créances de non-valeur : sont concernés des titres exécutoires de 2017 à 2019 où les poursuites sont infructueuses pour un montant total de 5 392,29 €. Cette liste d'origine présentée à 5 946,38 € à fait l'objet d'un recouvrement entre la date de présentation par le comptable et la date de présentation au conseil municipal ;

Il est proposé au conseil municipal d'émettre des mandats aux articles 6541 et 6542 pour compenser les créances dues aux motifs susnommés.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la proposition du comptable public du 27 janvier 2026 ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

Décide l'admission en non-valeur les sommes de 5 392,29 € à mandater à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

**Article 2 :**

Décide l'admission en créances éteintes la somme totale de 28,70 € à mandater à l'article 6542 « Créances éteintes ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance**  
**Floriane ESCOLANO**



**Le Maire**  
**Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

De sa réception en Préfecture le

De sa publication le

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 13/05/2026

ID : 074-217400266-20260511-DEL\_2026\_053\_2-DE



**Annexe à la délibération n° 2026-053**  
Admission en non-valeur et extinction des  
produits irrécouvrables

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **81000 - BALME-DE-SILLINGY (LA)**

N° de la liste : 7824010115

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A ANNECY, le 27 janvier 2026  
BOISGERAULT Philippe

Comptable public

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	5 946,38 €	
6542	0,00 €	
<b>Total</b>	<b>5 946,38 €</b>	


A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.


EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté
2018	T-584-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	42,00		
							<b>42,00</b>		
2014	T-315-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	71,59		
							<b>71,59</b>		
2018	T-1044-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	32,00		
2019	T-339-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	70,00		
							<b>102,00</b>		
2018	T-393-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	35,00		
							<b>35,00</b>		
2019	T-313-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	60,20		
2019	T-564-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	60,20		
2018	T-1115-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	77,40		
2019	T-163-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	77,40		
2019	T-242-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	94,60		
2019	T-662-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	98,90		
2019	T-436-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	103,20		
2019	T-124-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	103,20		
2019	T-797-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	129,00		
							<b>804,10</b>		
2017	T-140-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	330,69		
							<b>330,69</b>		
2017	T-682-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	8,40		
2017	T-57-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	29,40		
2018	T-394-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	90,00		
2017	T-594-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	96,20		
							<b>224,00</b>		
2017	T-863-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	52,38		X
2018	T-969-1			Poursuite sans effet	99-revenus des immeubles	6541	501,71		X
							<b>554,09</b>		X
2019	T-318-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	41,30		
2018	T-1046-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	48,00		
2019	T-173-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	51,40		
2018	T-1120-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	53,05		
2019	T-248-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	73,50		
2019	T-128-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	74,40		
2018	T-920-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	286,00		

Envoyé en préfecture le 13/05/2026<sup>aux</sup>  
 Reçu en préfecture le 13/05/2026  
 Publié le 13/05/2026  
 ID : 074-217400266-20260511-DEL\_2026\_053\_2-DE

A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet  


EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté
							<b>627,65</b>		
2018	T-433-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	68,20		
2018	T-590-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	126,00		
							<b>194,20</b>		
2018	T-188-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	33,60		
2019	T-445-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	33,60		
2019	T-668-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	33,60		
2019	T-250-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	33,60		
							<b>134,40</b>		
2018	T-572-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	52,00		
							<b>52,00</b>		
2019	T-321-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	37,80		
2019	T-571-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	42,00		
2019	T-447-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	67,20		
2019	T-671-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	67,20		
2019	T-807-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	75,60		
							<b>289,80</b>		
2018	T-513-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	72,00		
							<b>72,00</b>		
2014	T-317-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	175,00		
2014	T-285-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	596,86		
							<b>771,86</b>		
2018	T-1097-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	200,00		
							<b>200,00</b>		
2018	T-1082-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	70,00		
							<b>70,00</b>		
2020	T-22-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	90,20		
2020	T-484-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	98,40		
2019	T-429-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	121,10		
2020	T-115-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	123,00		
2020	T-295-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	131,20		
2019	T-1021-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	139,40		
2019	T-782-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	174,60		
2019	T-679-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	176,50		
							<b>1 054,40</b>		
2019	T-134-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	12,90		


Envoyé en préfecture le 13/05/2026<sup>aux</sup>  
 Reçu en préfecture le 13/05/2026  
 Publié le 13/05/2026  
 ID : 074-217400266-20260511-DEL\_2026\_053\_2-DE

A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet  


EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté
2019	T-254-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	17,20		
2019	T-326-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	17,20		
2019	T-184-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	25,80		
2019	T-575-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	30,10		
2019	T-451-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	30,10		
2019	T-674-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	47,30		
2019	T-814-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	68,80		
							<b>249,40</b>		
2018	T-563-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	21,00		
2018	T-835-1			Poursuite sans effet	300-divers	6541	46,20		
							<b>67,20</b>		
			<b>TOTAL DE LA LISTE</b>				<b>5 946,38</b>		

Envoyé en préfecture le 13/05/2026<sup>aux</sup>  
 Reçu en préfecture le 13/05/2026  
 Publié le 13/05/2026  
 ID : 074-217400266-20260511-DEL\_2026\_053\_2-DE

A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet



## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES

Collectivité : **81000 - BALME-DE-SILLINGY (LA)**

N° de la liste : 8013820215

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A ANNECY, le 27 janvier 2026  
BOISGERAULT Philippe

Comptable public

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	28,70 €	
<b>Total</b>	<b>28,70 €</b>	

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejeté
2020	T-197-1			Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	300-divers	6542	4,10		
2020	T-273-1			Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	300-divers	6542	4,10		
2020	T-481-1			Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	300-divers	6542	8,20		
2020	T-95-1			Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	300-divers	6542	12,30		
							<b>28,70</b>		
				<b>TOTAL DE LA LISTE</b>			<b>28,70</b>		

Envoyé en préfecture le 13/05/2026 aux  
 Reçu en préfecture le 13/05/2026  
 Publié le 13/05/2026  
 ID : 074-217400266-20260511-DEL\_2026\_053\_2-DE

A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet

